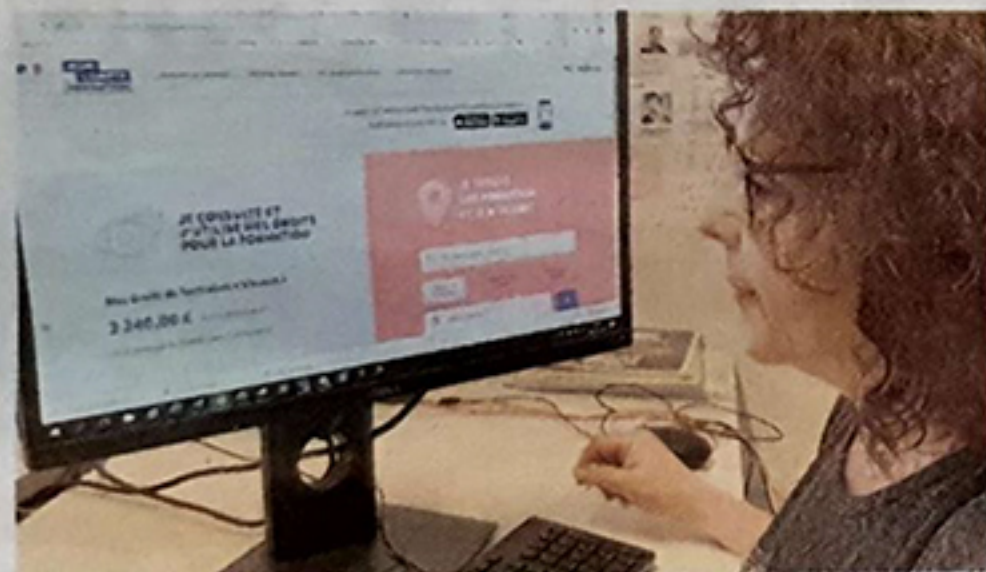


Un salarié sur deux ne connaît pas ses droits en matière de formation

Selon une enquête BVA pour l'organisme Visiplus, plus de 50% des actifs ignorent le fonctionnement du compte personnel de formation et seuls 2% des sondés ont déjà réservé une formation grâce à l'appli.

PAR BÉRANGÈRE LEPETIT

C'EST L'UN des dispositifs clés de la nouvelle loi Avenir professionnel promulguée en 2018. En lançant l'application mobile Mon compte formation, le gouvernement annonçait en novembre vouloir créer l'événement autour de sujets souvent boudés par le grand public, à savoir la formation continue et les droits à la formation dont dispose tout salarié français. Seulement voilà, d'après une étude que vient de réaliser l'institut BVA à la demande de l'organisme de formation Visiplus, et que nous dévoilons en exclusivité, un long chemin reste à parcourir pour que les Français s'approprient ce nouvel outil.



Le compte personnel de formation de chaque salarié est accessible depuis un ordinateur ou en se connectant à l'application mobile.

■ Des droits mal connus
Premier constat : les salariés ne savent pas qu'ils engrangent des droits à la formation quand ils travaillent. 52 % des personnes interrogées par BVA affirment ne disposer

d'aucune information sur l'utilisation de leur compte personnel de formation (CPF). « Les personnes qui ont un diplôme inférieur au bac (56 % des personnes interrogées) et ceux qui travaillent dans de

petites entreprises, les TPE (64 %), sont particulièrement concernés. Pour l'instant, il n'y a pas de révolution massive dans la formation, et un effort notable reste à faire pour combler le déficit en formation des demandeurs d'emploi par rapport aux salariés en poste », déplore Régis Micheli, fondateur de Visiplus.

■ L'entreprise reste souvent le seul endroit pour s'informer

C'est l'entreprise qui informe les salariés de leurs droits. Or « il y a une fracture qui n'évolue pas entre les salariés des grands groupes, plus informés, et ceux qui travaillent dans de petites structures », note Régis Micheli. Et pour

cause : « Dans les TPE, il n'y a parfois pas de service de ressources humaines et peu de moyens pour dispenser de l'information », éclaire-t-il.

■ Encore très peu de réservations via l'appli

« Nous construisons un nouveau service public qui crée un droit attaché à la personne », avait annoncé Muriel Pénicaud, la ministre du Travail, à l'occasion du lancement de l'application, en novembre. Mi-décembre, elle revendiquait 600 000 téléchargements de cet outil et 52 000 inscriptions à des formations grâce au dispositif. L'enquête de BVA pointe cependant le fait que peu de personnes ont pour l'heure concrètement testé le disposi-

tif. « 2 % des actifs interrogés ont réservé une formation par l'application, indique Régis Micheli, qui souligne toutefois que « celle-ci n'a que deux mois d'existence ».

■ 44 % estiment avoir « besoin de se former »

Nombreux sont les actifs qui pensent que la digitalisation de l'économie implique des besoins en formation plus fréquents. Ce sont surtout les jeunes de 18-24 ans (58 % d'entre eux) et les plus diplômés (50 % de diplômés supérieurs au bac). Parmi les formations plébiscitées en 2020, le digital se positionne d'ailleurs en tête, avec les langues (13 % des demandes chacun), suivis par le management (10 %).